

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2019

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1548)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 597

présenté par
M. Paris

ARTICLE 27

À l'alinéa 29, supprimer les mots :

« crime ou un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.